Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine (DAIP)

Département Maîtrise d'œuvre

Rénovation du rez-de-chaussée de l'Aile Est

du Palais Bourbon

Lot 6 : « Peinture, Revêtement de sol souple, Signalétique » dans le cadre de l'opération de rénovation de l'Aile Est du Palais Bourbon

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP)

Août 2026 – Indice 0

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
1. GENERALITES 4
1.1 Présentation générale de l'opération 4
1.1.1 Peinture 4
1.1.2 Revêtements de sol souples 5
1.1.3 Signalétique 5
1.2 Documents techniques généraux 5
1.3 Qualité des matériaux, teintes et échantillons 6
1.4 Nature des prestations 6
1.4.1 Peinture 6
1.4.2 Revêtements de sol souples 7
1.5 Mise en œuvre des travaux de peinture 7
1.6 Mise en œuvre des revêtements de sol souples 7
1.7 Nettoyage des zones d'intervention 8
1.8 Performance environnementale des matériaux 8
2. DESCRIPTION DES TRAVAUX 9
2.1 Constat d'état des lieux 9
2.2 Documents d'exécution 9
2.2.1 Plans d'exécution et détails 9
2.2.2 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) 9
2.3 Témoin 9
2.4 Enduit de rattrapage 10
2.4.1 Enduit / entoilage mur « Aristide Briand » 10
2.5 Peinture 10
2.5.1 Peinture de finition A – parois 10
2.5.2 Peinture de finition A – plafonds et voûtes 11
2.5.3 Peinture de finition B 11
2.5.4 Peinture de finition C 11
2.5.5 Peinture des menuiseries restaurées 12
2.5.6 Peinture des menuiseries remplacées 12
2.5.7 Peinture des portes-fenêtres 13
2.5.8 Peinture sur ouvrages métalliques 13
2.5.9 Peinture des volets en bois 13
2.5.10 Peinture de sol 13
2.6 Revêtement de sol 14
2.6.1 Préparation des supports 14
2.6.2 Moquette 14

2.6.3 Sol souple – local de reprographie et locaux annexes 15
2.6.4 Protection par Isorel et film plastique 15
2.7 Signalétique 15
2.7.1 Plaques d'identification des portes 15
2.7.2 Signalétique directionnelle 15
2.7.3 Signalétique fonctionnelle 15
2.8 Ouvrages divers 16
2.8.1 Barres de seuil et profilé de jonction 16
2.8.2 Profilés de liaison pour moquette 16
2.8.3 Clous podotactiles 16
2.8.4 Nez de marche antidérapants 16
2.8.5 Revêtements muraux acoustiques 16
2.8.6 Protection des angles 16
2.8.7 Essuie-pieds 17
2.8.8 Cache-extincteurs 17
2.9 Nettoyage final 17

1. GENERALITES

1.1 Présentation générale de l'opération

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description et la définition des prescriptions techniques dans le cadre de la présente opération du lot :

Peinture, revêtement de sol souple, signalétique

L'opération consiste en la rénovation complète du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon, comprenant la restructuration des locaux existants (bureaux de députés, bureaux de collaborateurs, salle de réunion, accueil, sanitaires, locaux de reprographie et de convivialité).

L'objectif final attribué au présent lot consiste à exécuter l'ensemble des prestations de peinture (parois, plafonds, boiseries, menuiseries et métalleries), de revêtements de sol souples (moquette, sol PVC), de revêtements muraux acoustiques ainsi que de la signalétique réglementaire et fonctionnelle des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est, en cohérence et en coordination avec les ouvrages exécutés par les autres corps d'état, notamment le lot 1 « Curage, Gros-œuvre, Carrelage et faïence » et le lot 2 « Cloisons, Faux-plafonds, Faux-planchers ».

L'allotissement du projet est le suivant :

- LOT 1 : Curage, Gros-œuvre, Déplombage, Maçonnerie, Pierre de Taille, Carrelage et faïence
- LOT 2 : Cloisons, Faux-plafond, Faux-planchers
- LOT 3 : Menuiserie intérieure
- LOT 4 : Menuiseries extérieures
- LOT 5 : Stores
- **LOT 6 : Peinture, revêtement de sols souples, signalétique**
- LOT 7 : Métallerie
- LOT 8 : Courants Forts, Courants Faibles
- LOT 9 : CVC, Plomberie, GTC
- LOT 10 : Détection Incendie
- LOT 11 : Tableaux divisionnaires
- LOT 12 : Contrôle d'accès
- LOT 13 : Hypervision

Les travaux seront exécutés en milieu occupé, le Palais Bourbon demeurant en activité parlementaire pendant toute la durée du chantier.

1.1.1 Peinture

- Les études, calculs, échantillons et dessins d'exécution et de détail des ouvrages concernés par le présent lot ;
- Les travaux préparatoires des subjectiles neufs et existants (rebouchages, enduits, ponçages, impressions) ;
- La mise en peinture des parois et plafonds neufs et existants, selon les finitions A, B et C définies au présent CCTP ;
- La mise en peinture des ouvrages bois intérieurs, menuiseries restaurées ou remplacées, porte-fenêtres et volets ;
- La mise en peinture des ouvrages métalliques, avec application systématique d'un primaire antirouille sur les métalleries avant mise en peinture ;

- La peinture de sol des locaux techniques, avec code couleur par nature de local ;
- L'ensemble des raccords, réfections et retouches nécessaires jusqu'à la réception des ouvrages.

1.1.2 Revêtements de sol souples

- La reconnaissance et la préparation des supports (ragréages, enduits de lissage) ;
- La fourniture et la pose de revêtements de sol textiles (moquette en dalles) des bureaux, circulations, salle de réunion et contremarches ;
- La fourniture et la pose de revêtements de sol en PVC du local de reprographie et des locaux annexes de même nature ;
- La fourniture et la pose des accessoires de finition (barres de seuil, profilés de liaison, plinthes) ;
- La protection des ouvrages et revêtements existants et neufs pendant toute la durée du chantier.

1.1.3 Signalétique

- La signalétique réglementaire (consignes de sécurité, plans d'évacuation et d'intervention, portes coupe-feu) ;
- La signalétique fonctionnelle (sanitaires, escaliers, paliers, identification des locaux et des occupants) ;
- La signalétique directionnelle du rez-de-chaussée de l'Aile Est.

1.2 Documents techniques généraux

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur à la date de signature du marché, DTU (Cahier des Charges, règles de calcul, Cahier des Clauses Spéciales), normes AFNOR, règles professionnelles et règlements applicables à la présente opération. L'entrepreneur ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qu'ils contiennent.

Sont notamment applicables, cette liste n'étant pas limitative :

- NF P74-201-1 et 2 (DTU 59.1) : Travaux de peinture des bâtiments – Cahier des clauses techniques et cahier des clauses spéciales ;
- DTU 59.3 (P74-203) : Peinture de sols ;
- DTU 59.4 (P74-204/205) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux ;
- NF EN ISO 1522, NF EN ISO 2409, NF EN ISO 4624, NF EN ISO 4628, NF EN ISO 7784 : essais de performance des peintures et vernis ;
- NF EN ISO 11890 : détermination de la teneur en COV ;
- NF T30-080 et NF T36-005 : classification et évaluation de la dégradation des peintures ;
- NF DTU 53.1 : Revêtements de sol textiles ;
- NF DTU 53.2 : Revêtements de sol PVC collés ;
- NF DTU 53.12 : Préparation des supports et revêtements de sols souples ;
- NF EN 14259 : Adhésifs pour revêtements de sol ;
- Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction sur leurs émissions de polluants volatils ;
- NF S60-303 et ISO 6790 : plans d'évacuation et consignes de sécurité ;
- NF P98-351 et NF P98-352 : bandes d'éveil de vigilance et dispositifs podotactiles ;
- Le règlement de sécurité incendie en ERP et le code du travail.

Toute dérogation aux dispositions prises dans les différents textes de référence, ainsi que dans la présente description des ouvrages, doit impérativement être proposée clairement au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle, qui en décident l'adoption ou le rejet.

1.3 Qualité des matériaux, teintes et échantillons

Le titulaire doit s'assurer que l'ensemble des matériaux utilisés respectent à minima les préconisations de la notice QAI annexée au CCTP commun, et privilégier des produits classés COV A+. Les produits soumis à l'étiquetage des émissions de polluants volatiles devront être classés A+.

Les colles, peintures, vernis, lasures et revêtements devront justifier d'un Ecolabel européen ou d'une marque environnementale équivalente. Leur teneur en COV devra être communiquée au Maître d'œuvre.

Teintes et choix esthétiques : sauf indication contraire précisée au présent CCTP, l'ensemble des teintes, coloris, aspects et finitions sont laissés au choix du Maître d'œuvre (MOE) dans la gamme du fabricant retenu, sur présentation d'échantillons.

Équivalence produits : l'ensemble des références de produits, marques et fabricants mentionnées au présent CCTP le sont à titre de référence de qualité. Toute proposition de produit « ou équivalent » présentant des caractéristiques techniques, esthétiques et sanitaires équivalentes ou supérieures pourra être soumise à l'agrément du Maître d'œuvre.

Échantillonnage : chaque choix de matériau, produit ou teinte est systématiquement soumis à la présentation d'un échantillon physique à la validation du Maître d'œuvre et de l'Architecte, avant toute commande et mise en œuvre. Pour les travaux de peinture, cette validation est complétée par la réalisation d'essais et de surfaces témoins in situ (éprouvettes mobiles ou surfaces de référence), dans les conditions réelles de subjectile, de lumière et d'environnement, permettant d'apprécier l'aspect définitif avant généralisation des travaux. Le nombre et la superficie de ces surfaces témoins sont déterminés par le Maître d'œuvre.

Nota : aucune commande de fourniture ne pourra être engagée par le titulaire avant validation écrite de l'échantillon et, le cas échéant, de l'essai sur site correspondant.

1.4 Nature des prestations

1.4.1 Peinture

- La reconnaissance des subjectiles, y compris pour la peinture en raccord sur l'existant, et la réception des supports en présence des autres lots concernés ;
- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages, y compris l'outillage, les échelles et échafaudages ;
- Les travaux préparatoires (dégraissage, décapage, égrenage, ponçage, brossage, époussetage) et les travaux d'apprêt (couche d'impression, enduisage, rebouchages ponctuels) ;
- L'application d'un primaire antirouille sur l'ensemble des subjectiles métalliques ferreux préalablement à toute mise en peinture ;
- Les échantillons et essais sur site exigés par le Maître d'œuvre, ainsi que la mise en peinture des surfaces de référence ;
- La réfection des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution et tous les raccords de peinture réclamés par le Maître d'œuvre jusqu'à réception ;
- Les protections des ouvrages non prévus d'être peints pendant toute la durée des travaux ;
- Le nettoyage en fin de chantier des ouvrages tâchés du fait des travaux de peinture.

1.4.2 Revêtements de sol souples

- La reconnaissance des supports et la réception en présence des autres lots concernés ;
- Le traitement spécifique des supports, le traitement des microfissures, l'exécution des ragréages et enduits de lissage ;
- La fourniture et la pose des revêtements de sol, tels que définis à l'article 2.6 du présent CCTP, ainsi que tous les accessoires de finition ;
- La protection des revêtements pendant et après la pose jusqu'à la réception ;
- Le nettoyage, le balayage et la remise en état des locaux à l'issue des travaux ;
- La remise au Maître d'ouvrage de la fiche d'entretien des revêtements fournie par les fabricants.

1.5 Mise en œuvre des travaux de peinture

La préparation des supports avant mise en peinture est indispensable à la bonne tenue du revêtement. Les fonds doivent être secs, sains, cohérents et ne pas présenter d'efflorescences, de pulvérulences, de parties écaillées, soufflées ou friables. L'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne devra être faite ni par température ambiante inférieure à + 5°C, ni dans une atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés.

Sur les ouvrages ferreux, la couche de primaire antirouille (inhibiteur de corrosion) et les raccords après pose sont systématiquement à la charge du titulaire, préalablement à toute application de la couche de finition. Sur les ouvrages galvanisés ou métallisés, les travaux préparatoires et raccords après pose sont également à la charge du présent lot. Aucun ouvrage métallique ne devra rester brut ; l'entreprise devra s'assurer de la mise en peinture de tous les éléments métalliques de l'ensemble des lots relevant de sa prestation.

Les surfaces devront justifier des caractéristiques suivantes : uniformité, absence de papillons, embus ou auréoles, opacité, régularité de la couleur et bonne tenue (absence de cloquage, craquelage, écaillage ou décollement).

Vigilance particulière – ouvrages en staff : le titulaire portera une attention particulière à la mise en peinture des corniches en staff conservées des bureaux. Ces ouvrages moulurés existants, de nature fragile, devront faire l'objet d'un dépoussiérage et d'une préparation soignée, à l'exclusion de tout ponçage agressif ou décapage mécanique susceptible d'endommager le profil des moulures. L'application de la peinture sera réalisée au pinceau et en fine couche, en suivant scrupuleusement les reliefs, sans empâtement ni comblement des reliefs du profil. Toute dégradation constatée sur ces ouvrages conservés devra être immédiatement signalée au Maître d'œuvre avant toute intervention.

1.6 Mise en œuvre des revêtements de sol souples

Avant l'exécution des revêtements de sol du présent lot, l'entrepreneur doit effectuer un nettoyage des supports. Dans le cas d'un revêtement de sol en pose collée, si le support ne présente pas les tolérances de planéité et d'état de surface requis, la mise en œuvre d'un enduit de sol avec primaire d'accrochage éventuel est nécessaire pour parfaire la planéité des supports, un état de surface fin et lisse et une porosité de surface homogène.

La pose est effectuée par collage en plein avec une colle prescrite par le fabricant du revêtement et titulaire d'un Avis Technique favorable du C.S.T.B. en cours de validité. Les moquettes devront justifier d'un label GUT ou équivalent. Les revêtements de sol PVC seront retenus dans une gamme sans phtalates, avec des colles limitant la teneur en solvants organiques.

Les seuils sont découpés dans les lés ou dalles ; il ne sera pas toléré de bandes rapportées. Tous les revêtements de sol doivent régner parfaitement entre eux et l'entrepreneur est tenu de prendre toutes dispositions à cet effet.

1.7 Nettoyage des zones d'intervention

Le titulaire du présent lot aura à sa charge le nettoyage des ouvrages tâchés du fait de la réalisation de ses travaux, comprenant notamment : le nettoyage des prises de courant, interrupteurs et équipements électriques, des revêtements de sols, des vitrages, des appareils sanitaires et des accessoires de quincaillerie. Il sera dû tous les raccords et retouches nécessaires avant la réception de l'ouvrage.

1.8 Performance environnementale des matériaux

L'ensemble des matériaux, produits et composants mis en œuvre devra systématiquement, dès lors que l'étiquetage réglementaire est applicable, présenter une classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur A+, conformément à la réglementation en vigueur.

La classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur devra être explicitement mentionnée dans les fiches techniques, fiches produits ou documents justificatifs associés à chaque matériau, produit ou composant concerné. Ces documents devront être soumis au visa et à la validation de la maîtrise d'œuvre préalablement à toute commande et en tout état de cause, avant toute mise en œuvre sur le chantier.

Dans un souci de durabilité, de pérennité et d'adéquation des matériaux aux conditions d'usage, les matériaux et revêtements mis en œuvre devront également respecter les classes UPEC mentionnées dans la Charte QAI annexé au présent CCTP, pour les locaux et ouvrages concernés. Les niveaux de classement UPEC prescrits devront être respectés a minima et justifiés par les fiches techniques, certificats, avis techniques ou tout autre document réglementaire ou technique approprié.

Le choix des matériaux devra ainsi garantir leur aptitude à l'usage, leur résistance aux sollicitations auxquelles ils seront soumis et leur durabilité sur la durée de vie attendue de l'ouvrage.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux bruyants générés par le présent lot vis-à-vis des occupants et des avoisinants sont à prévoir exclusivement pendant les jours et tranches horaires définis par le maître d'ouvrage :

- en période de session parlementaire, en semaine du lundi au vendredi de 6h00 à 8h30 et la nuit de 22h à 6h ; le samedi de 8h00 à 17h00.

En dehors de ces créneaux, les travaux devront être réalisés sans nuisance sonore perceptible par les occupants des locaux avoisinants.

2.1 Constat d'état des lieux

Avant toute intervention de l'entrepreneur, un constat d'état des lieux intérieur et extérieur sera établi aux frais du titulaire du présent lot.

Un rapport de constat des lieux sera déposé sur la plateforme collaborative avant tout démarrage des travaux.

L'entrepreneur ne saurait dégager sa responsabilité en cas de dommages ultérieurs relevant d'une mauvaise appréciation de l'environnement et de son intervention. Tout dommage n'ayant été signalé dans le constat initial sera réputé comme non existant et à la charge du titulaire.

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est concernés par les travaux, suivant plans « État existant » et « État projeté ».

2.2 Documents d'exécution

2.2.1 Plans d'exécution et détails

Le titulaire devra remettre l'ensemble des plans d'exécution et de détail relatifs à ses ouvrages, précisant les calepinages des revêtements de sol, les calepinages muraux et de signalétique, et d'une manière générale toutes dispositions nécessaires aux différents corps d'état. Ces dessins sont soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle avant toute exécution.

2.2.2 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la fin de ses travaux, en un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé à déposer sur la plateforme collaborative, le dossier des ouvrages exécutés, comprenant un sommaire général, les documents d'exécution indicés et datés, les fiches techniques et les références précises des produits mis en œuvre, les échantillons validés, les PV de contrôles réglementaires et les fiches d'entretien des revêtements.

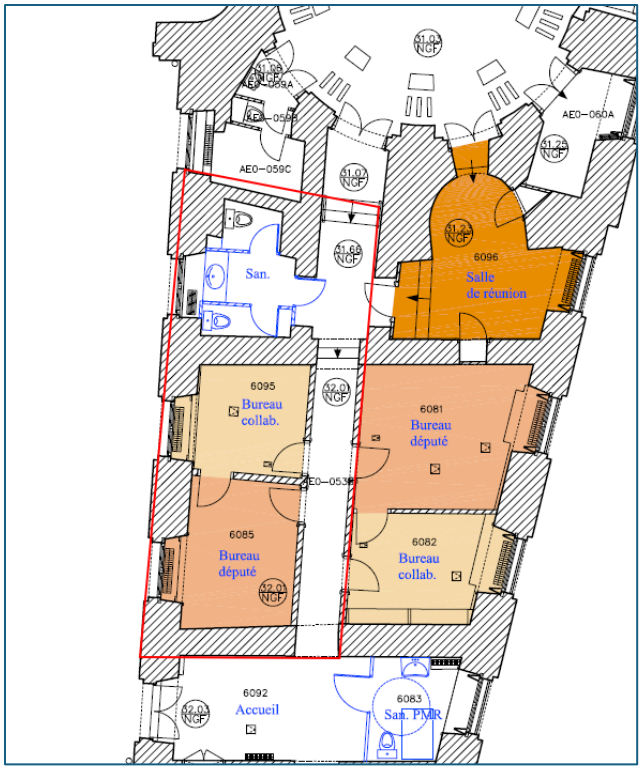
2.3 Témoin

Le titulaire du présent lot devra réaliser, en coordination avec les autres corps d'état concernés (notamment les lots 1, 2 et 3), une surface témoin destinée à valider les dispositions de peinture et de revêtement de sol retenues, et à servir de référence pour la suite du chantier.

Le titulaire du présent lot devra réaliser, à l'issue des travaux de curage, une surface témoin destinée à valider les dispositions futures et à servir de référence pour la suite du chantier.

Cette surface témoin sera protégée pendant toute la durée du chantier.

Le présent lot réalisera dans cet espace la préparation des supports et la mise en peinture conformément à l'article 2.5, ainsi que la fourniture et la pose des revêtements de sol conformément à l'article 2.6 du présent CCTP, selon le repérage porté sur les plans de projet.



Plan – localisation de la zone témoin

➔ Localisation :

- Zone témoin identifiée sur le plan, valorisée à la surface au sol (85 m² provisionnés à la DPF).

2.4 Enduit de rattrapage

2.4.1 Enduit / entoilage mur « Aristide Briand »

Réalisation d'un enduit de rattrapage et entoilage sur le mur côté rue Aristide-Briand, comprenant le rebouchage des désordres et irrégularités du support existant, la pose d'une toile de verre marouflée destinée à ponter les microfissures et homogénéiser le support avant mise en peinture, et le ponçage fin de l'ensemble pour obtenir une surface lisse et régulière compatible avec la finition de peinture prescrite à l'article 2.5.1.

➔ Localisation :

- Mur côté rue Aristide-Briand pour inversion de la position du couloir

2.5 Peinture

2.5.1 Peinture de finition A – parois

Après réception des supports, travaux préparatoires de finition A : brossage, époussetage, lessivage, grattage des parties mal adhérentes, rebouchage et/ou calicotage des fissures, application de couches d'enduit en nombre suffisant sur supports neufs et existants suivant DTU 59.1, pour obtenir une surface lisse.

Travaux de finition : 2 couches de peinture de finition à base de résines synthétiques en phase aqueuse, type Elyopur Velours (pièces sèches, teneur en COV < 1 g/l) ou Evolutex Velours (pièces humides) de chez La Seigneurie ou équivalent. Peinture labellisée « EU Ecolabel », classement sanitaire A+, aspect satiné velouté.

Référence : Peinture murs bureaux type Elyopur/Evolutex Velours de La Seigneurie ou équivalent

Teintes : les teintes seront définies au choix de la Maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabricant. A titre d'exemple, les teintes mises en œuvre sur un précédent projet de rénovation étaient les teintes Blanc Samoëns – réf. CH2-0091 ; Beige Silt – réf. CH2-0064.

Dans les sanitaires, la variante Evolutex Velours pour pièces humides sera systématiquement mise en œuvre en lieu et place de la variante Elyopur Velours, dans les mêmes conditions de teinte, d'aspect et de classement sanitaire A+.

➔ Localisation :

- Suivant indications des plans du Maître d'œuvre, sur l'ensemble des murs, cloisons, voutes, coffrages, retombées, etc. neufs et existants des bureaux, salles de réunion, accueil, sanitaires et circulations de la présente opération.

2.5.2 Peinture de finition A – plafonds et voûtes

Travaux préparatoires et travaux de finition identiques à ceux décrits à l'article 2.5.1 ci-dessus, appliqués aux plafonds neufs et existants (plafonds en plaques de plâtre du lot 2, sous-faces conservées, soffites).

Teinte : RAL Blanc signalisation 9016, aspect satiné velouté, Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur sanitaire A+.

Référence : Peinture plafonds/soffites RAL 9016 type Elyopur Velours de La Seigneurie ou équivalent

Sujétion particulière – corniches en staff conservées : dans les bureaux où les corniches en staff existantes sont conservées en périphérie de plafond, le titulaire mettra en œuvre une vigilance particulière conformément à l'article 1.5 du présent CCTP : préparation soignée sans agression du profil, application au pinceau en respectant scrupuleusement les moulures, sans empâtement des reliefs ni débordement sur les parois adjacentes. Un échantillon de mise en peinture sur corniche témoin sera présenté au Maître d'œuvre avant généralisation.

➔ Localisation :

- Suivant indications des plans du MOE, sur l'ensemble des plafonds et voutes existants, y compris pourtour des corniches en staff conservées des bureaux.

2.5.3 Peinture de finition B

Après réception des supports, travaux préparatoires de finition B et d'enduisage des supports neufs et existants suivant DTU 59.1. Travaux de finition : 2 couches de peinture de finition à base de résines synthétiques en phase aqueuse, aspect velouté, classement sanitaire A+, teinte au choix de la MOE dans la gamme du fabricant.

➔ Localisation :

- Locaux ménage et locaux de stockage (RIA)

2.5.4 Peinture de finition C

Après réception des supports, travaux préparatoires de finition C et d'enduisage des supports neufs et existants suivant DTU 59.1. Travaux de finition : 2 couches de peinture de finition type Practi Velours de chez La Seigneurie ou équivalent, aspect velouté, classement sanitaire A+, teinte au choix de la MOE dans la gamme du fabricant.

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux techniques en sous-sols AEA-043E ; AEA-045A ; AEA-046A.
- Ensemble des placards techniques en rez-de-chaussée.

2.5.5 Peinture des menuiseries restaurées

La remise en peinture des ouvrages, sur les deux faces, compris dormants, ouvrants vitrés ainsi que retouches en chambranles, ébrasements, volets intérieurs, etc. (si dégâts), comprenant :
- tous les travaux préparatoires et d'apprêts afin que les fonds préparés soient parfaitement aptes à recevoir les couches de finitions (conformément au DTU 59.1),
- nettoyage - dépoussiérage préalable, lessivage pour repeindre,
- décapage vif des peintures non adhérentes ou fortement cloquées,
- ponçage général, essuyage, époussetage, compris matage des peintures conservées,
- brossage et grattage de toutes parties métalliques incorporées, révision / application d'une couche d'antirouille,
- application d'une couche de peinture pénétrante et microporeuse à l'huile, pour imprégnation, type PRIMWOOD Bâtiment dilué à 20% ou équivalent,
- réfection soignée des solins de mastic défectueux, compris nettoyage et couche d'impression en feuillures,
- révision du rebouchage par pâte spéciale en résine, compris ponçage et époussetage.
- finition par application soignée à la brosse de 2 couches de peinture microporeuse à base de résines alkydes de type PRIMWOOD bâtiment des Etablissements LA SEIGNEURIE ou équivalent, filmogène et pigmentée, d'aspect satiné mat, ton et teinte au choix de l'architecte, échantillon à présenter.
- application d'une troisième couche de peinture de finition sur toutes parties saillantes horizontales, telles que pièces d'appui, jets d'eau, etc.

Compris toutes retouches après essais de réception et toutes sujétions de protections et de nettoyage.
- Les peintures sont toujours de finition A. Teneur en COV : 130 g/l. - Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur : A+
- Echantillon à présenter à la MOE sur la base du rapport stratigraphique. Teinte prévisionnelle CH2-002B Blanc Isola

➔ Localisation :

- Ensemble des menuiseries extérieures restaurées et conservées du rez-de-chaussée de l'Aile Est.

2.5.6 Peinture des menuiseries remplacées

Les menuiseries seront peintes en deux couches à l'usine.

- Travaux préparatoires et d'apprêts suivant DTU 59.1 : Rebouchage, ponçage, enduit repassé, ponçage à sec
- Les peintures sont toujours de finition A
- Protection 3 couches lasure.
- Ensemble des châssis pré peint en usine.
- Le titulaire doit la mise en peinture des menuiseries à installer :
- Famille I – classe 7b2 :
- Finition par application soignée à la brosse de 3 couches de lasure opaque d'aspect satiné aux résines acryliques en dispersion aqueuse du type LISWOOD O'PAQUE de chez SEIGNEURIE ou équivalent, filmogène et pigmentée, d'aspect satiné mat, ton et teinte au choix de l'architecte.
- Aspect : Satiné mat. - Teneur en COV : 130 g/l.
- Classement sanitaire : A+
- Echantillon à présenter à l'Architecte sur la base du rapport stratigraphique. Teinte prévisionnelle CH2-002B Blanc Isola

➔ Localisation :

- Ensemble des menuiseries extérieures neuves remplacées par le lot 4, rez-de-chaussée de l'Aile Est.

2.5.7 Peinture des portes-fenêtres

Pré-peinture en usine des 2 portes-fenêtres (PF) assurée par le lot 4 « Menuiserie extérieure ». Le présent lot appliquera 2 couches de peinture de finition sur place, sur les deux faces de chaque porte-fenêtre, dans les mêmes conditions de mise en œuvre, de teinte et de finition que celles décrites à l'article 2.5.5.

Mise en peinture : Application d'une couche de peinture pénétrante pour imprégnation, finition par application soignée à la brosse de 2 couches de peinture microporeuse à base de résines alkydes de type PRIMWOOD bâtiment des Etablissements LA SEIGNEURIE ou équivalent, filmogène et pigmentée, d'aspect satiné mat, ton et teinte au choix de l'architecte, échantillon à présenter. Puis application d'une troisième couche de peinture de finition sur toutes parties saillantes horizontales, telles que pièces d'appui, jets d'eau, *etc.*

➔ Localisation :

- 2 portes-fenêtres, suivant indications des plans du Maître d'œuvre.

2.5.8 Peinture sur ouvrages métalliques

Les peintures sur les métaux (ferreux ou non) sont de type alkyde (famille I – classe 4a). Le degré de brillance des peintures est brillant, Bs supérieur à 60, aspect toujours lissé.

Application systématique d'un primaire antirouille : conformément à l'article 1.5 du présent CCTP, l'ensemble des ouvrages métalliques ferreux fera l'objet, préalablement à toute mise en peinture, d'une préparation (dérouillage, brossage, dégraissage) suivie de l'application d'une couche de primaire inhibiteur de corrosion (antirouille), avant application de la couche intermédiaire et de la couche de finition. Cette prestation est due au titre du forfait et ne pourra faire l'objet d'aucun supplément.

➔ Localisation :

- Barreaudage côté rue Aristide-Briand ;
- Soupiraux côté cour d'Honneur.
- Volets métalliques (6083, 6086, 6084), salle de réunion et salle de reprographie

2.5.9 Peinture des volets en bois

Travaux préparatoires et de finition identiques à ceux décrits à l'article 2.5.5 (ouvrages bois intérieurs/extérieurs), appliqués aux volets existants conservés, sur les deux faces

Teinte au choix de la Maîtrise d'œuvre, en raccord avec l'existant conservé.

➔ Localisation :

- Volets en bois : bureaux 6081, 6082

2.5.10 Peinture de sol

Après réception des supports, travaux préparatoires et d'apprêts des supports neufs et existants suivant DTU 59.3 : brossage, grattage, dépoussiérage, dégraissage si nécessaire, rebouchage selon nécessité, application d'un primaire d'accrochage. Travaux de finition : 2 couches de peinture de sol bi-composante à base de résine époxy en phase aqueuse, classement sanitaire A+, aspect satiné, avec remontées en plinthe sur une hauteur de 10 cm compris toutes sujétions de réchampissage.

Local électrique (VDI, niveau -1) :

- Peinture de sol : coloris Bleu céruléen S1, réf. T2015-3 ;
- Peinture murs et plafonds : RAL Blanc signalisation 9016 ;

Local CVC :

- Peinture de sol : coloris Ache S3, Vert, réf. T2037-4.

- Peinture murs et plafonds : RAL Blanc signalisation 9016 ;

Portes des locaux techniques : mise en peinture différenciée par face, permettant l'identification rapide du sens d'accès :

- Côté intérieur du local : RAL 6018 (vert jaune) ;
- Côté circulation : RAL 3020 (rouge signalisation).

➔ Localisation :

- Locaux électriques et local VDI du niveau -1 ;
- Local CVC ;

2.6 Revêtement de sol

L'entrepreneur du présent lot prévoira la protection des revêtements de sols minces existants et neufs par l'intermédiaire d'un polyane de protection scotché ou tout autre moyen à soumettre à l'accord de la maîtrise d'œuvre. L'entrepreneur est responsable de cette protection et devra la maintenir en parfait état pendant toute la durée du chantier, jusqu'à la réception.

2.6.1 Préparation des supports

Travaux préparatoires comprenant, sur supports neufs et existants : le grattage des dalles pour éliminer peintures, plâtre, laitance et traces de colle, le ponçage des irrégularités, le dépoussiérage soigné, le rebouchage des trous éventuels, l'application d'un primaire d'accrochage puis d'un mortier de ragréage et de lissage type Nivelit R de Weber et Broutin ou équivalent, d'épaisseur appropriée pour locaux à trafic intense (P3), de 3 à 10 mm.

➔ Localisation :

- Sur l'emprise de tous les revêtements de sols minces neufs et existants

2.6.2 Moquette

L'Entrepreneur prévoira la fourniture et livraison sur site, sans pose, en vue des besoins futurs de maintenance de 5 % des quantités de moquette à la charge du présent lot. Cette quantité en fourniture seule sera intégrée dans les postes décrits ci-après.

Fourniture et pose de moquette en dalles plombantes à velours tufté, pose collée en plein, mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant, y compris découpage et adaptation à la pièce à traiter.

Bureaux et salle de réunion :

Référence : TARKETT DESSO Recharge, réf. 9098 ou équivalent

Circulations :

Référence : TARKETT DESSO Futurity, réf. 1324 ou équivalent

Contremarches : afin d'obtenir des contremarches plus foncées et de marquer le nez de marche, mise en œuvre d'une moquette dédiée :

Référence : Interface HEUGA 727, réf. Coal – 4122123 ou équivalent

Teintes au choix de la Maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabricant, sur présentation d'échantillon. Fourniture et pose de profilés de liaison pour moquette conformément à l'article 2.8.2 du présent CCTP.

➔ Localisation :

- Bureaux et salle de réunion : moquette Recharge ;
- Circulations : moquette Futurity ;
- Contremarches des marches isolées de la salle de réunion et de l'entrée : moquette Heuga 727 Coal

2.6.3 Sol souple – local de reprographie et locaux annexes

L'Entrepreneur prévoira la fourniture et livraison sur site, sans pose, en vue des besoins futurs de maintenance de 5 % des quantités de sol souple à la charge du présent lot. Cette quantité en fourniture seule sera intégrée dans les postes décrits ci-après.

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC en lés ou en dalles, pose collée mise en œuvre suivant l'Avis Technique du C.S.T.B. et les prescriptions techniques du fabricant, joints traités suivant nécessité, remontée en plinthe.

Référence : TARKETT Tapiflex Essential 3, coloris Citizen Oak Plank Beige ou équivalent

➔ Localisation :

- Local de reprographie (Repro.) et locaux de réserve

2.6.4 Protection par Isorel et film plastique

Fourniture et mise en œuvre d'une protection provisoire de chantier par panneaux Isorel et film plastique, sur les revêtements de sols neufs et existants, pendant toute la durée des travaux des autres corps d'état intervenant postérieurement au présent lot. Cette protection est maintenue en bon état par le titulaire jusqu'à la réception, puis déposée et évacuée à sa charge.

➔ Localisation :

- Sur l'ensemble des revêtements de sol neufs et existants du rez-de-chaussée de l'Aile Est, sur une surface de 250 m².

2.7 Signalétique

L'ensemble de la signalétique du présent article sera conforme aux normes NF S60-303 et ISO 6790, ainsi qu'aux prescriptions du Bureau de Contrôle. Chaque type de signalétique fera l'objet d'un échantillon soumis à la validation du Maître d'œuvre avant fabrication en série.

2.7.1 Plaques d'identification des portes

Fourniture et pose de plaques neuves d'identification des occupants (bureaux de députés, collaborateurs) et fourniture et pose de plaques de codes de locaux et de locaux techniques, en tôle inox avec gravure noircie, calligraphie au choix de l'Architecte.

➔ Localisation :

- Ensemble des bureaux, salles de réunion, locaux ménage et locaux techniques du rez-de-chaussée de l'Aile Est.

2.7.2 Signalétique directionnelle

Fourniture et pose de la signalétique directionnelle du rez-de-chaussée de l'Aile Est, permettant l'orientation des usagers et des visiteurs vers les principaux locaux et circulations, sous forme de panneaux et pictogrammes de teinte et finition au choix de l'Architecte.

➔ Localisation :

- Circulations principales et points de convergence du rez-de-chaussée de l'Aile Est, suivant plans de repérage Architecte.

2.7.3 Signalétique fonctionnelle

Fourniture et pose de pictogrammes soudés à une tige en métal laqué (sanitaires Homme/Femme/PMR, escaliers), de la signalétique réglementaire de RIA ; Finitions et coloris au choix de l'Architecte.

➔ Localisation :

- Portes des sanitaires ;
- Emplacements des Robinets d'Incendie Armés (RIA).

2.8 Ouvrages divers

2.8.1 Barres de seuil et profilé de jonction

Fourniture et pose de barres de seuil à fixation invisible, ainsi que des profilés de jonction entre revêtements de natures différentes (moquette / carrelage / parquet), en aluminium, finition au choix de l'Architecte, fixation par vis/chevilles.

Référence : Profilés ALCAM ou équivalent

➔ Localisation :

- Aux jonctions entre revêtement de sol souple et revêtements des lots 1 et 2 (carrelage, parquet),

2.8.2 Profilés de liaison pour moquette

Fourniture et pose de profilés de liaison entre revêtements textiles de natures ou de teintes différentes (bureaux / circulations), à fixation invisible extra-plat, finition au choix de l'Architecte.

Référence : Profilés ALCAM ou équivalent

➔ Localisation :

- Entre revêtement textile des bureaux/salle de réunion et revêtement textile des circulations

2.8.3 Clous podotactiles

Fourniture et pose de clous podotactiles à sceller, à placer au droit de la marche supérieure en signalisation du changement de niveau

Référence : Clous à sceller ALCAM, réf. 20290 – acier zingué noir strié ou équivalent

➔ Localisation :

- Sur chaque marche marquant un changement de niveau

2.8.4 Nez de marche antidérapants

Fourniture et pose de nez de marche antidérapants rapportés, comprenant une bande antidérapante, fixés mécaniquement.

Référence : ALCAM NM 24G – Carbo 12 mm, réf. 41200 ou équivalent

➔ Localisation :

- Au droit de chaque marche isolée et emmarchements

2.8.5 Revêtements muraux acoustiques

Fourniture et pose d'un revêtement mural textile acoustique à coller, après réception des supports et travaux préparatoires de finition A (application de couches d'enduit en nombre suffisant sur supports neufs ou anciens pour obtenir une surface lisse).

Référence : Texdécor Vinacoustic Tivoli, coloris Tivoli 9054 11 09 ou équivalent

➔ Localisation :

- Parois de l’espace de convivialité

2.8.6 Protection des angles

Fourniture et mise en œuvre de protections d'angles saillants, maintenues par fixation adaptée à la nature du support, teinte au choix de l'Architecte.

➔ Localisation :

- Au droit des angles saillants exposés aux chocs sur l'ensemble de la zone

2.8.7 Essuie-pieds

Fourniture et pose d'un tapis essuie-pieds encastré, composé de profilés gratte-pieds en aluminium brossé et de bandes d'essuie-pieds, accessible aux personnes à mobilité réduite, posé sur cadre en acier inoxydable scellé. Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Référence : FORBO TUFTIGUARD HEAVY DUTY PLAIN coloris charcoal ou équivalent

➔ Localisation :

- Entrées du rez-de-chaussée de l'Aile Est

2.8.8 Cache-extincteurs

Fourniture et pose de caches-extincteurs, permettant de dissimuler les extincteurs muraux tout en conservant leur accessibilité et leur signalisation réglementaire, finition et coloris au choix de l'Architecte.

➔ Localisation :

- 3 unités sur l'ensemble de la zone

2.9 Nettoyage final

En fin de chantier, un nettoyage général de type ménage, exécuté par une entreprise de nettoyage spécialisée, sera réalisé par le titulaire du présent lot, ayant pour but de livrer des locaux et équipements propres avant les OPR et la réception : plafonds et murs après époussetage préalable, sols souples et peints avec détergents compatibles, menuiseries bois par lessivage si nécessaire, vitreries, ouvrages métalliques et appareillages divers. Le nettoyage s'étendra aux abords également et les équipements en général.

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux traités par le présent lot au rez-de-chaussée de l'Aile Est